

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE MATAWINIE  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**

**Règlement 17-965**

**Règlement d'emprunt pourvoyant à des travaux de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc, de fondation et de pavage dans la rue Bellevue et une partie de la rue des Pionniers pour un montant de 1 868 109,82 \$ réparti sur une période de 20 ans**

---

Attendu que la Municipalité de Saint-Donat a mandaté la firme Ingémax pour faire l'analyse des coûts ainsi que la production des plans et devis pour ce projet ;

Attendu que les travaux projetés sont estimés à plus de 1 868 109,82 \$ ;

Attendu qu'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour soutenir financièrement ce projet ;

Attendu qu'un avis de motion du présent règlement a été dûment donné à la séance du 13 mars 2017;

À ces faits, il est proposé par Michel Lavoie et résolu à l'unanimité des conseillers que le Conseil décrète ce qui suit :

**Article 1**

Le conseil de la Municipalité de Saint-Donat autorise les travaux de réfection des réseaux d'égout, d'aqueduc, de fondation et de pavage dans la rue Bellevue et une partie de la rue des Pionniers, le tout tel que plus amplement décrit au sein de l'estimation budgétaire dûment préparé par la firme Ingémax inc., en date du 13 mars 2017 ainsi que Ingémel en date du 2 mars 2017, lesquelles constituent l'**Annexe A** du présent règlement pour en faire partie intégrante.

**Article 2**

Afin de procéder à l'achat visé par le présent règlement, le Conseil municipal est autorisé à dépenser la somme de 1 868 109,82 \$.

Voici le détail de ce montant :

---



<b>Réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées Rues Bellevue et des Pionniers (à l'ouest de la rue Principale)</b>			
DESCRIPTION		%	MONTANT
<b>TRAVAUX</b>			
Estimation du coût des travaux de réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées Rues Bellevue et des Pionniers (à l'ouest de la rue Principale)	Évaluation des coûts faite par Ingemax		1 431 732.50 \$
Estimation du coût des travaux d'éclairage de la rue Bellevue et des Pionniers (à l'ouest de la rue Principale)	Évaluation des coûts faite par Ingemel		144 125.27 \$
<b>TOTAL TRAVAUX INCLUANT LES CONTINGENCES</b>			<b>1 575 857.77 \$</b>
<b>FRAIS INCIDENTS</b>			
<b>HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>			
INGÉNIERIE ET SURVEILLANCE		4%	63 034.31 \$
ARPENTAGE		2%	31 517.16 \$
LABORATOIRE		2%	31 517.16 \$
<b>SOUS-TOTAL HONORAIRES PROFESSIONNELS</b>			<b>126 068.62 \$</b>
<b>TOTAL DES ITEMS TAXABLES</b>			<b>1 701 926.39 \$</b>
<b>TAXES NETTES</b>			
Taxes nettes	1 701 926.39 \$	4.9875%	84 883.58 \$
<b>SOUS-TOTAL DES TAXES NETTES</b>			<b>84 883.58 \$</b>
<b>FRAIS DE FINANCEMENT</b>			
Intérêts sur emprunts temporaires	1 786 809.97 \$	2.50%	44 670.25 \$
Frais d'émission (± 2 %)	1 831 480.22 \$	2%	36 629.60 \$
<b>SOUS-TOTAL FRAIS DE FINANCEMENT</b>			<b>81 299.85 \$</b>
<b>TOTAL DES FRAIS INCIDENTS</b>			<b>292 252.05 \$</b>
<b>TOTAL DU RÈGLEMENT</b>			<b>1 868 109.82 \$</b>

### Article 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil municipal est autorisé à emprunter la somme de 1 868 109.82 \$ répartie sur une période de 20 ans.

### Article 4

4.1 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances



**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**  
**Réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées**  
**Rues Bellevue et des Pionniers (à l'ouest de la rue Principale)**  
**ESTIMÉ**  
**(STDO-1602)**

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
<b>A)</b>	<b>TRAVAUX D'ÉGOUT SANITAIRE</b>				
1.1	Conduite d'égout sanitaire à fournir et installer				
1.1.1	200 mm de diamètre en CPV DR-26 (conduite de refoulement)	m.lin.	5	180,00 \$	900,00 \$
1.1.2	250 mm de diamètre en CPV DR-35	m.lin.	325	180,00 \$	58 500,00 \$
1.2	Regard d'égout sanitaire en béton à fournir et installer (quel que soit le diamètre / 1200mm de diamètre minimum)	unité	5	5 500,00 \$	27 500,00 \$
1.3	Branchement d'égout sanitaire en CPV DR-28 à fournir et installer				
1.3.1	150 mm de diamètre	unité	24	1 000,00 \$	24 000,00 \$
1.3.2	200 mm de diamètre	unité	1	1 250,00 \$	1 250,00 \$
1.4	Raccordement à la station de pompage	unité	2	5 000,00 \$	10 000,00 \$
1.5	Vérifications et essais à effectuer				
1.5.1	Conduite principale (avant l'inspection provisoire)	m. lin.	330	15,00 \$	4 950,00 \$
1.5.2	Conduite principale (avant l'inspection finale)	m. lin.	330	17,00 \$	5 610,00 \$
1.5.3	Regard d'égout domestique (avant l'inspection provisoire)	unité	5	50,00 \$	250,00 \$
<b>Sous-total A) Travaux d'égout sanitaire:</b>					<b>132 960,00 \$</b>
<b>B)</b>	<b>TRAVAUX D'ÉGOUT PLUVIAL ET/OU DRAINAGE</b>				
2.1	Conduite d'égout pluvial en CPV DR-35 à fournir et installer				
2.1.1	200 mm de diamètre	m.lin.	10	200,00 \$	2 000,00 \$
2.1.2	450 mm de diamètre	m.lin.	15	250,00 \$	3 750,00 \$
2.1.3	600 mm de diamètre	m.lin.	115	300,00 \$	34 500,00 \$
2.1.4	675 mm de diamètre	m.lin.	350	325,00 \$	113 750,00 \$
2.2	Regard d'égout pluvial et/ou regard-puisard en béton à fournir et installer (quel que soit le diamètre)	unité	8	4 500,00 \$	36 000,00 \$
2.3	Puisard en béton à fournir et installer (quel que soit le diamètre / 600mm de diamètre minimum)	unité	10	2 800,00 \$	28 000,00 \$
2.4	Branchement d'égout pluvial en CPV DR-28 à fournir et installer, 200mm de diamètre	unité	25	2 800,00 \$	70 000,00 \$
2.5	Chemisage ponctuel (gainage)	m. lin.	15	1 000,00 \$	15 000,00 \$

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**  
**Réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées**  
**Rues Bellevue et des Pionniers (à l'ouest de la rue Principale)**  
**ESTIMÉ**  
**(STDO-1602)**

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
2.6	Vérifications et essais à effectuer				
2.6.1	Conduite principale (avant l'inspection provisoire)	m. lin.	505	15,00 \$	7 575,00 \$
2.6.2	Conduite principale (avant l'inspection finale)	m. lin.	505	17,00 \$	8 585,00 \$
2.6.3	Regard d'égout pluvial, regard-puisard ou puisard (avant l'inspection provisoire)	unité	18	50,00 \$	900,00 \$
	<b>Sous-total B) Travaux d'égout pluvial et/ou drainage:</b>				<b>320 060,00 \$</b>
<b>C)</b>	<b>TRAVAUX D'AQUEDUC</b>				
3.1	Fourniture et installation d'un réseau d'alimentation temporaire en eau potable (incluant protection incendie) <i>*Le prix forfaitaire inscrit à cet item ne doit obligatoirement pas excéder 25 000,00 \$</i>	global	1	25 000,00 \$	25 000,00 \$
3.2	Service d'un plombier	heure	20	100,00 \$	2 000,00 \$
3.3	Conduite d'aqueduc à fournir et installer				
3.3.1	150 mm de diamètre en CPV DR-1E (eau potable)	m.lin.	385	160,00 \$	61 600,00 \$
3.3.2	200 mm de diamètre en CPV DR-21 (eau brute/non potable)	m.lin.	365	180,00 \$	65 700,00 \$
3.3.3	250 mm de diamètre en CPV DR-21 (eau brute/non potable)	m.lin.	10	300,00 \$	3 000,00 \$
3.4	Borne d'incendie de couleur rouge (réseau d'aqueduc / eau potable) à fournir et installer (incluant vanne et conduite d'alimentation 150mm)	unité	1	5 000,00 \$	5 000,00 \$
3.5	Borne sèche de couleur orange (réseau d'aqueduc / eau brute/non potable) à fournir et installer (incluant vanne et conduite d'alimentation 150mm)	unité	2	6 000,00 \$	12 000,00 \$
3.6	Vanne d'aqueduc à fournir installer				
3.6.1	150 mm de diamètre (réseau d'aqueduc / eau potable)	unité	4	1 500,00 \$	6 000,00 \$
3.6.2	200 mm de diamètre (réseau d'aqueduc / eau brute/non potable)	unité	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
3.6.3	250 mm de diamètre (réseau d'aqueduc / eau brute/non potable)	unité	1	2 500,00 \$	2 500,00 \$
3.7	Raccordement au réseau d'aqueduc existant à effectuer				
3.7.1	Réseau d'eau potable	unité	4	8 000,00 \$	32 000,00 \$
3.7.2	Réseau d'eau brute/non potable	unité	1	9 000,00 \$	9 000,00 \$

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**  
**Réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées**  
**Rues Bellevue et des Pionniers (à l'ouest de la rue Principale)**

**ESTIMÉ**  
**(STDO-1602)**

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
3.8	Branchement d'aqueduc à fournir et installer				
3.8.1	19 mm de diamètre (cuivre type K)	unité	23	800,00 \$	18 400,00 \$
3.8.2	25 mm de diamètre (cuivre type K)	unité	1	900,00 \$	900,00 \$
3.8.3	38 mm de diamètre (cuivre type K)	unité	1	1 000,00 \$	1 000,00 \$
3.8.4	150mm de diamètre (CPV DR-18 / eau potable)	unité	1	1 500,00 \$	1 500,00 \$
3.8.5	200mm de diamètre (CPV DR-21 / eau brute/non potable)	unité	1	2 000,00 \$	2 000,00 \$
3.9	Isolant rigide de haute densité et hydrofuge à fournir et installer	m <sup>2</sup>	200	30,00 \$	6 000,00 \$
3.10	Vérifications et essais à effectuer				
3.10.1	Conduite principale (eau potable) (avant l'inspection provisoire)	m. lin.	385	5,00 \$	1 925,00 \$
3.10.2	Conduite principale (eau brute) (avant l'inspection provisoire)	m. lin.	375	7,00 \$	2 625,00 \$
<b>Sous-total C) Travaux d'aqueduc:</b>					<b>260 150,00 \$</b>
<b>D)</b>	<b>TRAVAUX DE FONDATION ET DE PAVAGE</b>				
4.1	Enlèvement du pavage existant à effectuer				
4.1.1	Chaussée (enlèvement obligatoire)	m <sup>2</sup>	3600	5,00 \$	18 000,00 \$
4.1.2	Entrées charretières (enlèvement obligatoire)	m <sup>2</sup>	400	5,00 \$	2 000,00 \$
4.2	Sable classe "A" ou matériaux granulaires MG-112 pour reconstruction/correction de la sous-fondation de chaussée				
4.2.1	Chaussée / Rues Bellevue et des Pionniers (300mm d'épaisseur)	tm	1950	15,00 \$	29 250,00 \$
4.2.2	Chaussée / Rue Principale (Route 125) (MTQ) (450mm d'épaisseur ou plus)	tm	205	15,00 \$	3 075,00 \$
4.3	Granulats MG-56 pour reconstruction/correction de la fondation inférieure de chaussée				
4.3.1	Chaussée / Rue Principale (Route 125) (MTQ) (300mm d'épaisseur ou plus)	tm	180	20,00 \$	3 600,00 \$
4.4	Granulats MG-20 pour reconstruction/correction de la fondation supérieure de chaussée et/ou raccordement des entrées charretières				
4.4.1	Chaussée / Rues Bellevue et des Pionniers (300mm d'épaisseur)	tm	2650	20,00 \$	53 000,00 \$
4.4.2	Chaussée / Rue Principale (Route 125) (MTQ) (150mm d'épaisseur ou plus)	tm	90	20,00 \$	1 800,00 \$

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**  
**Réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées**  
**Rues Bellevue et des Pionniers (à l'ouest de la rue Principale)**  
**ESTIMÉ**  
**(STDO-1602)**

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
4.4.3	Entrées charretières (épaisseur variable)	tm	100	22,00 \$	2 200,00
4.5	Mise en forme et préparation finale de la fondation avant pavage				
4.5.1	Chaussée / Rues Bellevue et des Pionniers	m <sup>2</sup>	3350	3,00 \$	10 050,00 \$
4.5.2	Chaussée / Rue Principale (Route 125) (MTQ)	m <sup>2</sup>	250	3,00 \$	750,00 \$
4.6	Fourniture et mise en place du béton bitumineux				
4.6.1	Couche de base (chaussée / Rue Bellevue et des Pionniers): Mélange ESG-14 (PG 58-34), 60 mm d'épaisseur (2017), incluant les chanfreins aux endroits requis	tm	510	100,00 \$	51 000,00 \$
4.6.2	Couche de base (chaussée / Rue Principale (Route 125)): Mélange ESG-14 (PG 58-34), 80 mm d'épaisseur ou plus (2017)	tm	50	135,00 \$	6 750,00 \$
4.6.3	Couche de correction (chaussée / Rue Bellevue et des Pionniers): Mélange EC-5 (PG 58-28), épaisseur variable (2018)	tm	40	100,00 \$	4 000,00 \$
4.6.4	Couche d'usure (chaussée / Rue Bellevue et des Pionniers): Mélange EB-10S (PG 58-34), 40 mm d'épaisseur (2018) incluant l'enlèvement des chanfreins aux endroits requis	tm	370	120,00 \$	44 400,00
4.6.5	Couche d'usure (chaussée / Rue Principale (Route 125)): Mélange ESG-10 (PG 58-34), 80 mm d'épaisseur ou plus (2017)	tm	50	120,00 \$	6 000,00 \$
4.6.6	Couche d'usure (entrées charretières): Mélange EB-10S ou EC-10 (PG 58-34), 55 mm d'épaisseur (2017)	tm	55	200,00 \$	11 000,00 \$
				<b>Sous-total D) Travaux de fondation et pavage:</b>	<b>246 875,00 \$</b>
E)	<b>TRAVAUX DIVERS</b>				
5.1	Préparation du site à effectuer <i>*Le prix forfaitaire inscrit à cet item ne doit obligatoirement pas excéder 40 000,00 \$</i>	global	1	40 000,00 \$	40 000,00 \$
5.2	Fouille à effectuer	unité	6	1 500,00 \$	9 000,00 \$
5.3	Signalisation de chantier et maintien de la circulation	global	1	15 000,00 \$	15 000,00 \$
5.4	Ouvrages de béton à construire				
5.4.1	Trottoir de béton	m <sup>2</sup>	590	150,00 \$	88 500,00 \$
5.4.2	Bordure de béton	m. lin.	445	100,00 \$	44 500,00 \$
5.4.3	Entrée charretière	m <sup>2</sup>	15	250,00 \$	3 750,00

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**  
**Réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées**  
**Rues Bellevue et des Pionniers (à l'ouest de la rue Principale)**

**ESTIMÉ**  
**(STDO-1602)**

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
5.5	Excavation de matériaux 1 <sup>ère</sup> classe (quelle que soit la méthode d'excavation utilisée)  <i>*Le prix unitaire inscrit à cet item doit obligatoirement se situer entre 30,00 \$/m<sup>3</sup> et 90,00 \$/m<sup>3</sup></i>	m <sup>3</sup>	500	75,00 \$	37 500,00 \$
5.6	Surexcavation à effectuer				
5.6.1	Sous l'assise des conduites principales <i>*Le prix unitaire inscrit à cet item ne doit obligatoirement pas excéder 15,00 \$/m<sup>3</sup></i>	m <sup>3</sup>	500	15,00 \$	7 500,00 \$
5.6.2	Branchement de service d'égout sanitaire de plus de 3.00m de profondeur à l'emprise				
5.6.2.1	Profondeur de 3.01m à 3.49m à l'emprise  <i>*Le prix unitaire inscrit à cet item ne doit obligatoirement pas excéder 200,00 \$/unité</i>	unité	2	200,00 \$	400,00 \$
5.6.2.2	Profondeur de 3.50m à 3.99m à l'emprise  <i>*Le prix unitaire inscrit à cet item ne doit obligatoirement pas excéder 400,00 \$/unité</i>	unité	2	400,00 \$	800,00 \$
5.6.2.3	Profondeur de 4.00m et plus à l'emprise  <i>*Le prix unitaire inscrit à cet item ne doit obligatoirement pas excéder 800,00 \$/unité</i>	unité	2	800,00 \$	1 600,00 \$
5.7	Brancements entre la limite d'emprise et la maison <i>*Le prix unitaire inscrit à cet item ne doit obligatoirement pas excéder 10 000,00 \$</i>	unité	3	10 000,00 \$	30 000,00 \$
5.8	Fourniture et épandage d'abat-poussière (à base de résine de pin)	m <sup>2</sup>	3600	1,00 \$	3 600,00 \$
5.9	Raccordement en pavé-uni à effectuer	m <sup>2</sup>	10	150,00 \$	1 500,00 \$
5.10	Marquage à effectuer				
5.10.1	Travaux 2017				
5.10.1.1	Ligne axiale simple continue et ligne de rive	m.lin.	450	4,00 \$	1 800,00 \$
5.10.1.2	Ligne axiale double continue (rue Principale)	m.lin./ligne double	10	9,00 \$	90,00 \$
5.10.1.3	Ligne d'arrêt	unité	4	100,00 \$	400,00 \$
5.10.1.4	Passage piétonnier (±10m de longueur)	unité	5	450,00 \$	2 250,00 \$
5.10.2	Travaux 2018				
5.10.2.1	Ligne axiale simple continue et ligne de rive	m.lin.	450	4,00 \$	1 800,00 \$
5.10.2.2	Ligne axiale double continue (rue Principale)	m.lin./ligne double	10	9,00 \$	90,00 \$

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-DONAT**  
**Réfection des réseaux d'égouts, d'aqueduc, travaux d'éclairage et de chaussées**  
**Rues Bellevue et des Pionniers (à l'ouest de la rue Principale)**

**ESTIMÉ**  
**(STDO-1602)**

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	MONTANT
5.10.2.3	Ligne d'arrêt	unité	4	100,00 \$	400,00
5.10.2.4	Passage piétonnier (±10m de longueur)	unité	5	450,00 \$	2 250 00 \$
5.11	Engazonnement par plaques à effectuer (incluant 150 mm minimum de terre végétale)	m <sup>2</sup>	1800	12,00 \$	21 600 00 \$
5.12	Conduite existante à bétonner (sable fluide)	m <sup>3</sup>	30	250,00 \$	7 500 00 \$
5.13 5.13.1	Ouvrage existant à enlever et à remplacer Cadre incluant couvercle ajustable pour regard d'égout (sanitaire ou pluvial)	unité	1	1 200,00 \$	1 200 00 \$
5.14	Réfection complète des lieux et nettoyage final	global	1	18 500,00 \$	18 500,00 \$
<b>Sous-total E) Travaux divers:</b>					<b>341 530,00 \$</b>
<b>SOUS-TOTAL A À F :</b>					<b>1 301 575,00 \$</b>
<b>IMPRÉVUE DE CONSTRUCTION (10%) :</b>					<b>130 157,50 \$</b>
					<b>1 431 732,50 \$</b>
T.P.S. (5.0%):					71 586,63 \$
T.V.Q. (9.975%):					142 815,32 \$
<b>TOTAL DE L'ESTIMÉ :</b>					<b>1 646 134,45 \$</b>
					<b>± 1 650 000,00 \$</b>

Municipalité St-Donat  
Éclairage de la rue Bellevue et des Pionniers (partiel)

15-209-002

2017-03-02

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE					
Description		quantité	unité	Prix unitaire	Total
Fut et luminaire		11	unité	5 000.00 \$	55 000.00 \$
Base de béton		12	unité	750.00 \$	9 000.00 \$
Câble #6		1293	mètre	5.00 \$	6 465.00 \$
Câble #8 vert		431	mètre	4.50 \$	1 939.50 \$
Conduits PVC 41mm		387	mètre	12.00 \$	4 644.00 \$
Tranchée (excavation et remplissage)		387	mètre	50.00 \$	19 350.00 \$
Gaine PVC DR35 150mm		22	mètre	250.00 \$	5 500.00 \$
Boitier de contrôle (incluant fut)		1	unité	10 000.00 \$	10 000.00 \$
<b>Total</b>					<b>111 898.50 \$</b>
Contingence	15%				16 784.78 \$
Administration et profit	12%				15 441.99 \$
<b>Sous-total (avant taxes)</b>					<b>144 125.27 \$</b>
TPS	5%				7 206.26 \$
TVQ	9.975%				14 376.50 \$
<b>Grand-total</b>					<b>165 708.03 \$</b>



ANNEXE A





annuelles de l'emprunt pour les travaux de fondation, de pavage, travaux divers et d'éclairage (articles D et E de l'annexe A), il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables sur le territoire de la Municipalité, une taxe spéciale selon la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

- 4.2 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, pour les travaux de réfection de l'aqueduc, égout pluvial et égout sanitaire, il est imposé et il sera prélevé annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables desservis par les réseaux d'égout et/ou d'aqueduc, une taxe spéciale d'après la valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

#### **Article 5**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le Conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

#### **Article 6**

Le Conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le Conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

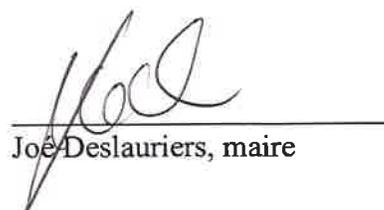
#### **Article 7**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à la séance extraordinaire du 21 mars 2017.



Sophie Charpentier, MBA  
Directrice générale et  
secrétaire-trésorière



Joël Deslauriers, maire



***CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)***

*Avis de motion le 13 mars 2017*

*Adoption du règlement le 21 mars 2017*

*Avis public pour liste référendaire : 22 mars 2017*

*Registre des personnes habiles à voter : 27 mars 2017*

*Approbation du MAMOT : 31 mai 2017*

*Avis public d'entrée en vigueur le 6 juin 2017*

